



PÔLE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT
Direction-adjointe du logement, de la politique de la ville et de
l'habitat
Service aménagement et urbanisme

Affaire suivie par : Yves PAUL
Mèl : yves.paul@cg60.fr
Tél. : 03.44.10.72.35
Fax : 03.44.06.60.02

Beauvais, le **19 SEP. 2013**

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du PLU
Commune de MORIENVAL

Le Président du Conseil général

à

Monsieur le Directeur départemental
des Territoires de l'Oise

Suite à votre demande en date du 23 janvier 2013 concernant la collecte des informations nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MORIENVAL, prescrit par délibération du 30 novembre 2012, j'ai l'honneur de vous adresser les informations suivantes :

1° Routes départementales :

Les routes départementales (RD) n^{os} 32, 33, 50, 116, 163, 332 et 335 traversent la commune :

- La RD n° 32 est classée en 4^{ème} catégorie. Les comptages de trafic effectués en 2011, relèvent une moyenne journalière de 1 013 véhicules dont 11 % de poids lourds. Le plan d'alignement sur la RD32, approuvé en date du 23 février 1860, est toujours applicable et opposable au tiers. L'accidentologie ne fait état d'aucun accident de 2008 à 2012.
- La RD n° 33 est classée en 5^{ème} catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2009, relèvent une moyenne journalière de 352 véhicules dont 6% de poids lourds du point repère 0+000 au point repère 3+909. Les comptages de trafic effectués en 2008, relèvent une moyenne journalière de 323 véhicules dont 7% de poids lourds du point repère 3+909 au point repère 5+471. Elle n'est pas concernée par un plan d'alignement. L'accidentologie ne fait état d'aucun accident de 2008 à 2012.
- La RD n° 50 est classée en 4^{ème} catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2011, relèvent une moyenne journalière de 1 183 véhicules dont 4% de poids lourds. Aucun plan d'alignement sur la RD 50 ne nous a été communiqué. Elle n'est pas concernée par un plan d'alignement. L'accidentologie ne fait état d'aucun accident de 2008 à 2012.
- La RD n° 116 est classée en 5^{ème} catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2008, relèvent une moyenne journalière de 241 véhicules dont 2% de poids lourds. Elle n'est pas concernée par un plan d'alignement. L'accidentologie ne fait état d'aucun accident de 2008 à 2012.
- La RD n° 163 est classée en 5^{ème} et 4^{ème} catégories. Les comptages de trafic, effectués en 2008, relèvent une moyenne journalière de 89 véhicules dont 7% de poids lourds du point repère 0+000 au point repère 2+750 et de 650 véhicules dont 3% de poids lourds du point repère 2+750 au point repère 5+992. Elle n'est pas concernée par un plan d'alignement. L'accidentologie fait état de 1 accident faisant 1 tué et 1 blessé hospitalisé entre 2008 et 2012.

600 100 100

- La RD n° 332 est classée en 3^{ème} catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2012, relèvent une moyenne journalière de 3 289 véhicules dont 5,5% de poids lourds. Elle n'est pas concernée par un plan d'alignement. L'accidentologie ne fait état d'aucun accident de 2008 à 2012.
- La RD n° 335 est classée en 3^{ème} catégorie. Les comptages de trafic, effectués en 2009, relèvent une moyenne journalière de 1 578 véhicules dont 5% de poids lourds. Le plan d'alignement, approuvé en date du 2 février 1860 est toujours applicable et opposable au tiers. L'accidentologie ne fait état d'aucun accident de 2008 à 2012.

2° Circuits de randonnée inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

Le Département est compétent pour établir le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). Le PDIPR a vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune de MORIENVAL est concerné par le passage de deux circuits de randonnée.

Le circuit pédestre « Les clochers en Vallée d'Automne » est inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) par décision de la commission permanente du Conseil général n°IV-14 en date du 28 janvier 2008.

Le circuit équestre « Forêts du Sud de l'Oise » est inscrit au Plan Départemental de la randonnée équestre adopté par délibération du Conseil général n°305 en date du 8 novembre 1991.

3° Transports

Le Conseil général est autorité organisatrice des transports interurbains. La commune de MORIENVAL est concernée par :

- les lignes régulières n° 28, COMPIEGNE / CREPY-EN-VALOIS et les circuits combinés L 27-28 ;
- la ligne scolaire à destination des établissements de CREPY-EN-VALOIS ;
- la ligne pour le Regroupement Pédagogique Intercommunal de MORIENVAL.

Les horaires sont disponibles sur le site www.oise-mobilité.fr

4° Aménagement numérique des territoires

En matière d'aménagement numérique, le Département de l'Oise tient à communiquer à la commune de MORIENVAL les éléments d'information suivants :

- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit dans le Code général des collectivités territoriales (CGCT) un article L. 1425-2 qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région. La loi précise : « Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé ». En résumé, le SDTAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'il dessert et présente une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

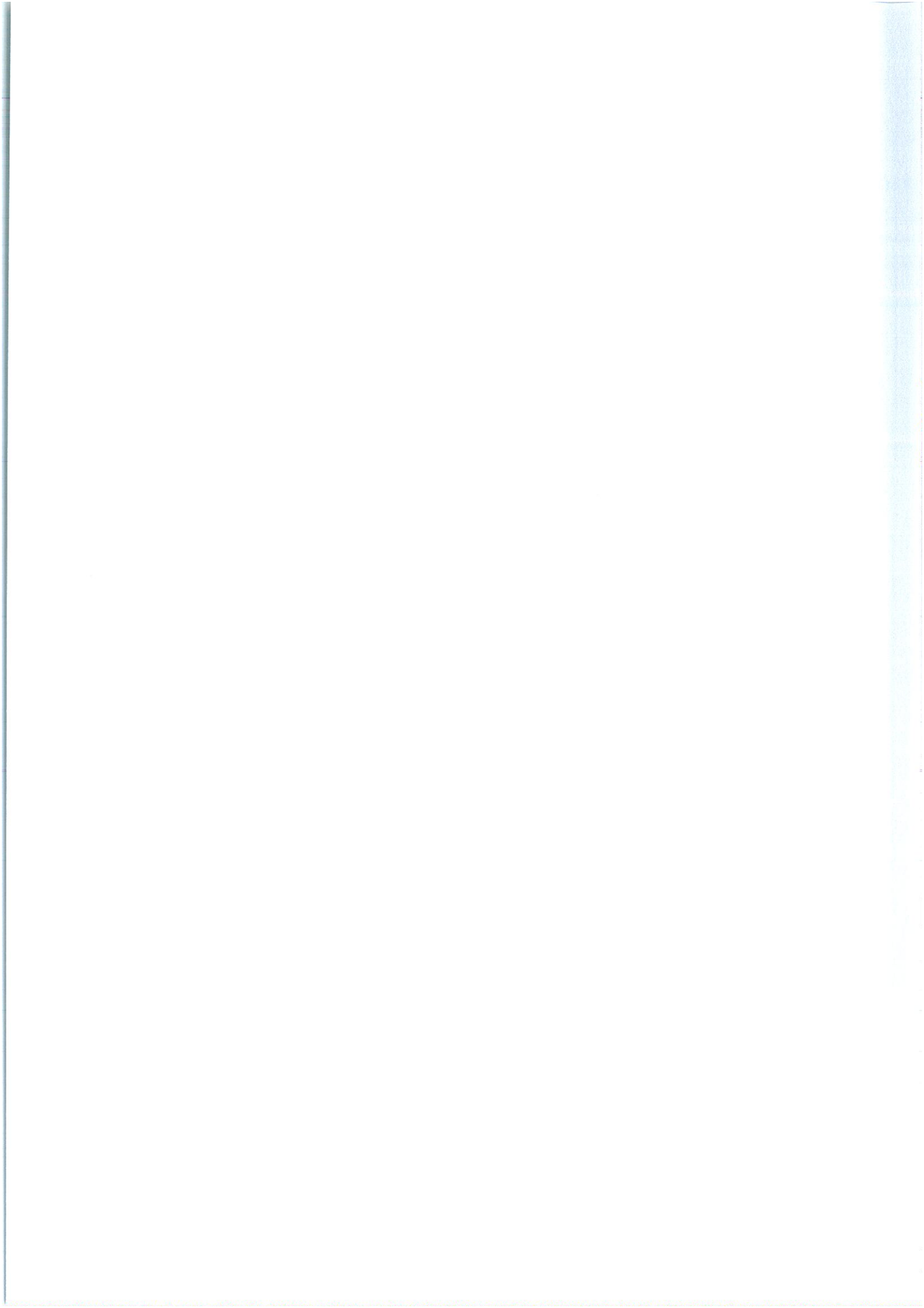
Sur le périmètre du département de l'Oise, le Conseil général de l'Oise est en charge depuis début 2010 de l'élaboration de ce SDTAN. Ce dernier a été achevé début 2012 et approuvé en commission permanente le 21 mai 2012.

Le SDTAN est téléchargeable sur le site www.oise.fr, rubrique haut-débit.

Il est donc important que la commune de MORIENVAL tienne compte dans son aménagement futur de ce schéma directeur.

- Existant en matière d'accès internet fixe haut-débit (ADSL) sur la commune de MORIENVAL

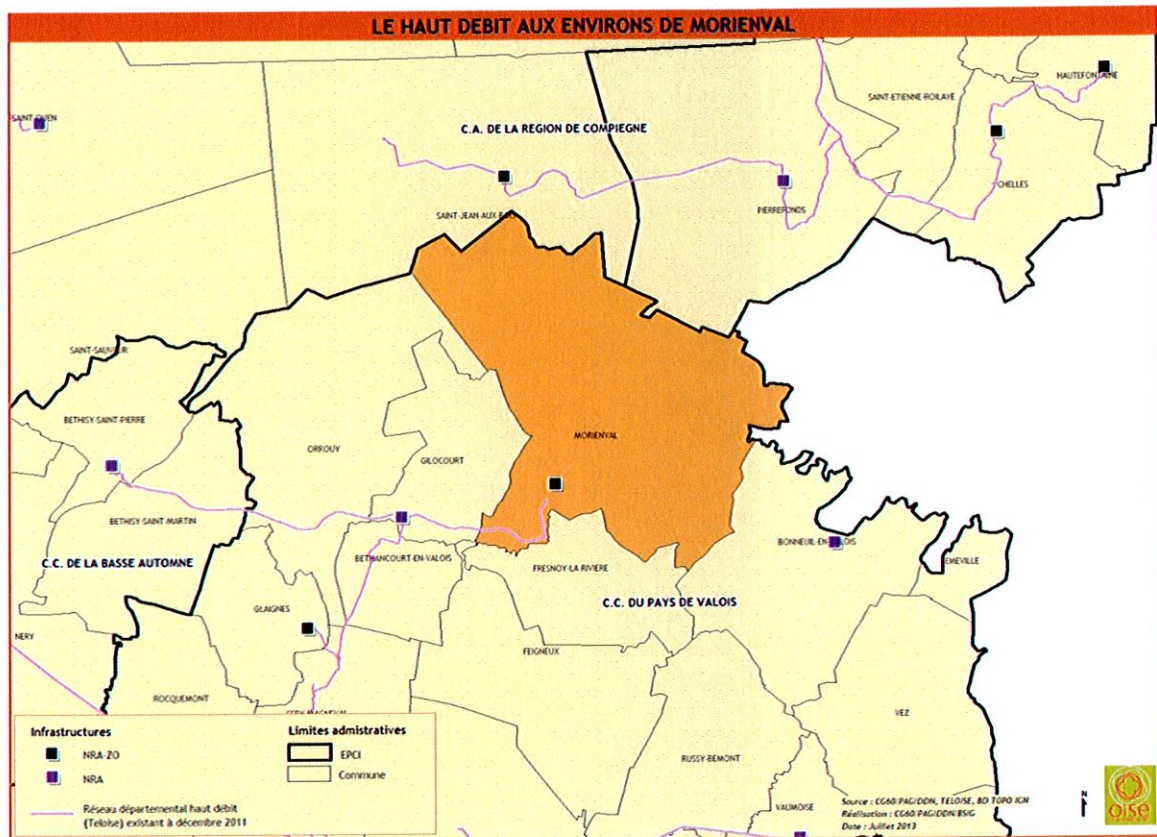
MORIENVAL est à ce jour très bien desservie par l'ADSL puisqu'un répartiteur NRA-ZO est présent au centre de la commune. Ainsi, les habitations sur MORIENVAL peuvent pour une grande majorité prétendre à des abonnements internet « triple-play » avec à la fois téléphone, internet et télévision.



- Existant en matière de réseau fibre optique haut-débit départemental

La stratégie en faveur du numérique du Département de l'Oise a vu la mise en place d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) haut-débit « Teloise » dès l'année 2004. Ce réseau entièrement réalisé en fibre optique est long aujourd'hui de plus 1100 km, et irrigue une grande partie du département, permettant ainsi de développer les usages et services numériques sur notre territoire, par le biais notamment du dégroupage ADSL, du raccordement d'établissements publics, de zones d'activités, d'entreprises ou encore de pylônes de téléphonie mobile.

Concrètement, ce réseau transite sur le territoire de la commune de MORIENVAL, et passe également à proximité sur des communes frontalières (PIERREFONDS, GILOCOURT). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de Morienvall



- Projet départemental très haut-débit

Le SDTAN ayant été entériné, le conseil général initie dès aujourd'hui le vaste projet de très haut débit FTTH (Fiber To The Home) dans l'Oise.

Ce projet échelonné sur 10 ans a donc pour objectif de raccorder en fibre optique la totalité des foyers isariens, (à l'exception des foyers situés au sein des 52 communes dont le raccordement très haut débit est du ressort des opérateurs privés SFR et Orange) et donc de leur ouvrir la perspective d'usages et de services numériques reposant sur des débits nettement supérieurs (100Mbps) aux possibilités actuelles (20Mbps).

La commune de MORIENVAL sera ainsi invitée à s'intégrer dans ce projet afin de pouvoir faire bénéficier ses habitants d'un accès internet très haut débit dans les années à venir.

Concrètement, le projet départemental s'appuiera sur le réseau Teloise évoqué ci-dessus, réseau qui sera étendu par capillarité et pourra transiter par la commune de Morienvall pour en desservir d'autres.

Il est donc important que, d'ores et déjà, la commune de MORIENVAL intègre dans son PLU cette extension de réseau fibre optique à venir sur son territoire communal dans les 10 années à venir.



- Mutualisation des travaux

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit également un nouvel article L49 dans le code des postes et des communications électroniques (CPCE), qui prévoit l'information obligatoire des collectivités territoriales concernées et des opérateurs privés de communications électroniques préalablement à la réalisation, sur le domaine public, de tout chantier de génie civil de taille significative.

L'objectif est ainsi de faciliter les déploiements de réseaux de communications électroniques à très haut débit et d'en réduire les coûts en offrant aux collectivités et aux opérateurs la possibilité de mettre à profit ces travaux pour installer leurs propres infrastructures destinées à recevoir des câbles de communications électroniques. En outre, la mutualisation des travaux effectués sur la voirie évitera des interventions successives et limitera la gêne aux usagers.

Synthèse des recommandations en matière d'aménagement numérique

- Maintenir à jour au niveau de son PLU la cartographie précise des réseaux de communication présents sur le territoire communal, qu'il s'agisse :
 - Du réseau filaire cuivre et fibre optique
 - Du réseau aérien cuivre et fibre optique
 - Des différentes composantes de ces réseaux filaires et/ou aériens
 - NRA
 - Chambres
 - Fourreaux
 - Poteaux
 - Locaux techniques, répartiteurs
 - Antennes
 - Pylônes

Ces informations sont importantes dans le cadre d'une mutualisation possible des équipements existants et également dans le cadre du calcul de la redevance d'occupation de sols par la commune.

- Favoriser autant que possible l'implantation de zones d'activités ou de logements dans des zones couvertes numériquement ou sur le point de l'être ;
- Intégrer l'opportunité de pré-équiper toute nouvelle zone aménagée lors des travaux de création ou de réfection de voirie importants ;
- Prévoir la mise en place de fourreaux vides destinés à la fibre optique dans le cadre des aménagements de voirie futurs, en cohérence avec les recommandations techniques du porteur du SDTAN (Conseil général de l'Oise) ;
- Dans le cadre de l'obligation L49, informer systématiquement le titulaire du SDTAN des travaux prévus sur la commune et rentrant dans le cadre prévu dans cette loi. A l'inverse, le titulaire du SDTAN informera la commune de toute demande de travaux dont il aura eu connaissance sur son territoire et rentrant dans le cadre de cet article L49.

5° Protection de l'environnement – les Espaces Naturels Sensibles

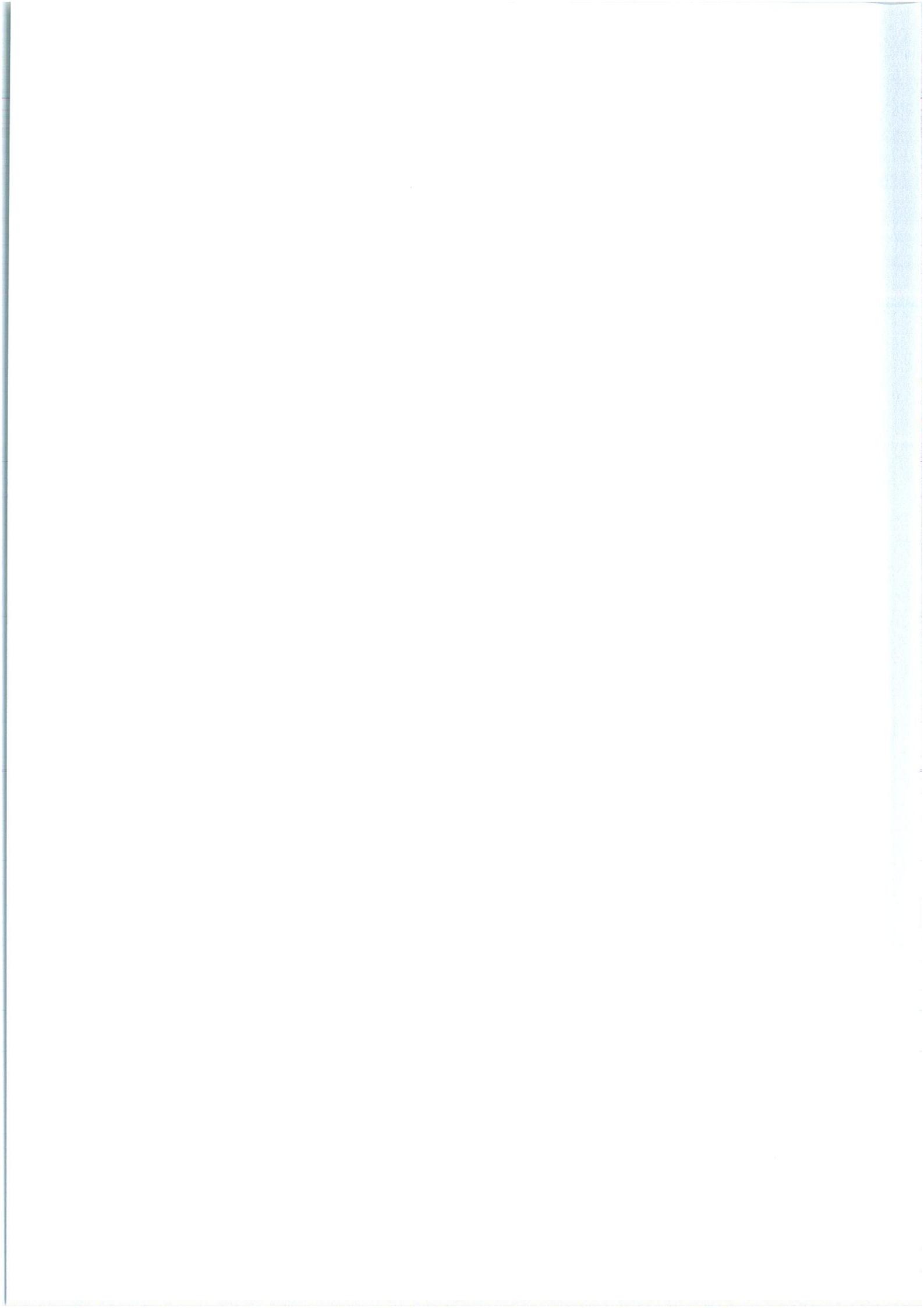
Le Conseil général a approuvé le 18 décembre 2008 le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles.

Ainsi, le territoire de la commune de MORIENVAL est concerné par un Espace Naturel Sensible d'intérêt départemental ainsi que par deux Grands Ensembles Naturels Sensibles d'intérêt départemental :

- l'ENS « Haute Vallée de l'Automne » (VMU59) ;
- le GENS « Massif Forestier de Compiègne, Laigue, Ourscamp » (GENS10) ;
- le GENS « Pelouses de la Vallée de l'Automne » (GENS11)

Les GENS (ou Grands Ensembles Naturels Sensibles) ont été identifiés par le Département pour intervenir à une échelle plus large que celle d'un ENS, dans le but de favoriser la mise en réseau des sites naturels et préserver les continuités écologiques. Le massif forestier de Compiègne, Laigue et Ourscamp fait d'ailleurs l'objet d'une convention de gestion entre le Conseil Général de l'Oise et l'Office National des Forêts.

De plus, le périmètre de l'ENS VMU59, qui concerne les communes de MORIENVAL, FEIGNEUX et FRESNOY-LA-RIVIERE est actuellement géré et mis en valeur par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie dans le cadre d'une convention de gestion avec le Conseil général de l'Oise. Cet ENS fait partie du



périmètre du GENS « Pelouses de la Vallée de l'Automne ». Cette convention concerne également la protection d'une cavité à chauves-souris située sur le territoire de la commune de MORIENVAL.

Les fiches descriptives correspondantes sont jointes au présent courrier.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il ne s'agit que d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus, selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du Conseil général visant à les préserver et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans vos documents d'urbanisme afin de sensibiliser les porteurs de projets.

6° Rivière

Concernant la compétence « cours d'eau », le territoire de la commune de MORIENVAL est géré par le Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de l'Automne (SAGEBA). Il représente, notamment, la structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) adopté en 2003 et en cours de révision. Ce syndicat procède, actuellement, au renouvellement de sa programmation d'entretien et de restauration qui impliquera une Déclaration d'Intérêt Générale (DIG) octroyant, notamment, une servitude de passage pour la réalisation des travaux.

La rivière « l'Automne » est mentionnée au Plan territorial d'Actions Prioritaires (PATP) de l'Agence de l'Eau Seine Normandie comme devant mener des travaux de restauration hydromorphologique. L'objectif européen est d'atteindre, pour 2015, un bon état de cette masse d'eau.

7° Eau potable

MORIENVAL ne compte pas de point de captage sur son territoire. La commune est alimentée en eau potable par le captage de BONNEUIL-EN-VALOIS.

8° Assainissement

MORIENVAL se dote, actuellement, d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 2 000 Equivalent-habitants qui traitera également les rejets de FRESNOY-LA-RIVIERE.

9° Déchets

La compétence « déchets » de MORIENVAL a été transférée à la Communauté de communes du Pays de Valois.

10° Habitat

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le Plan Départemental de l'Habitat (PDH). Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic des marchés du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.



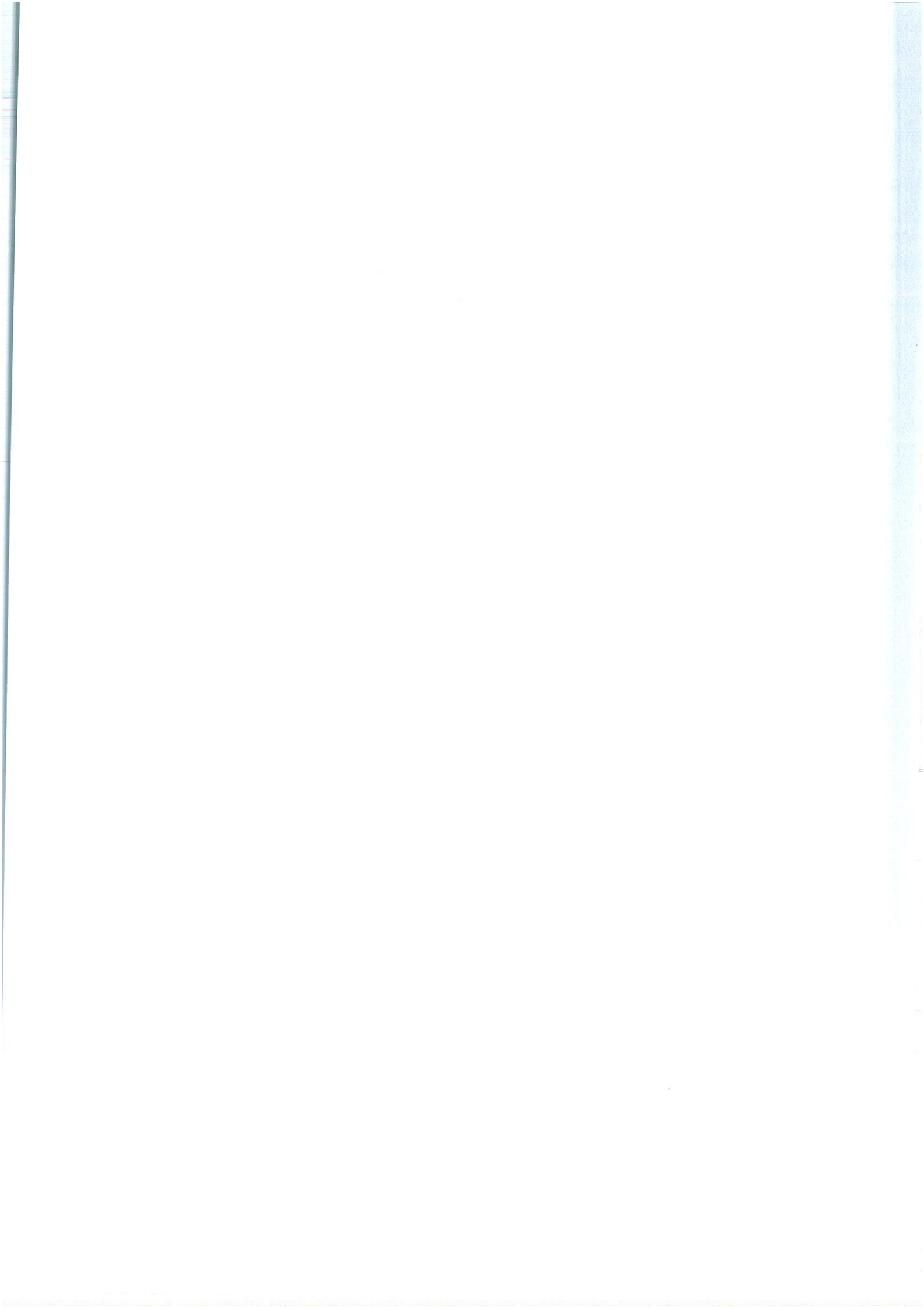
Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du département.

Pour le Président du Conseil général,
et par délégation,
le Directeur général-adjoint du pôle
Développement des Territoires et Environnement

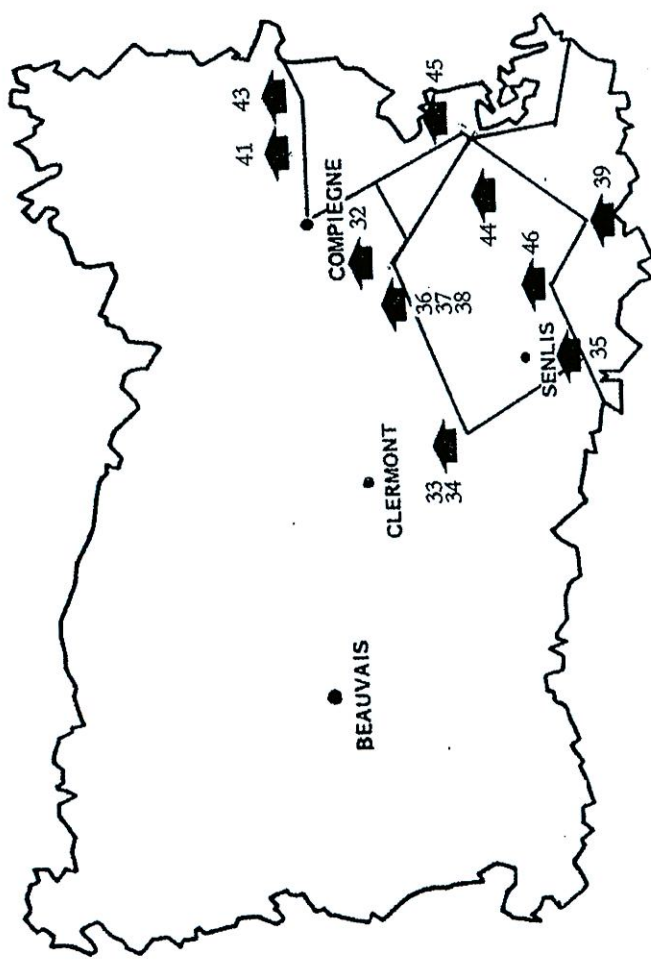
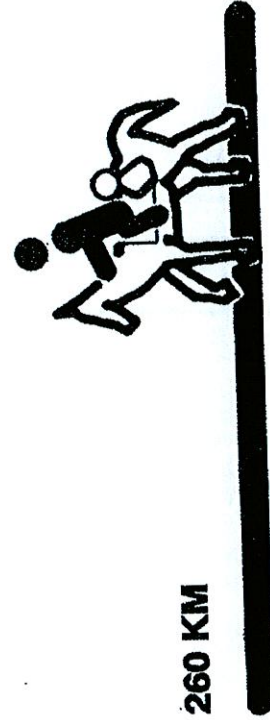


Olivier GROS

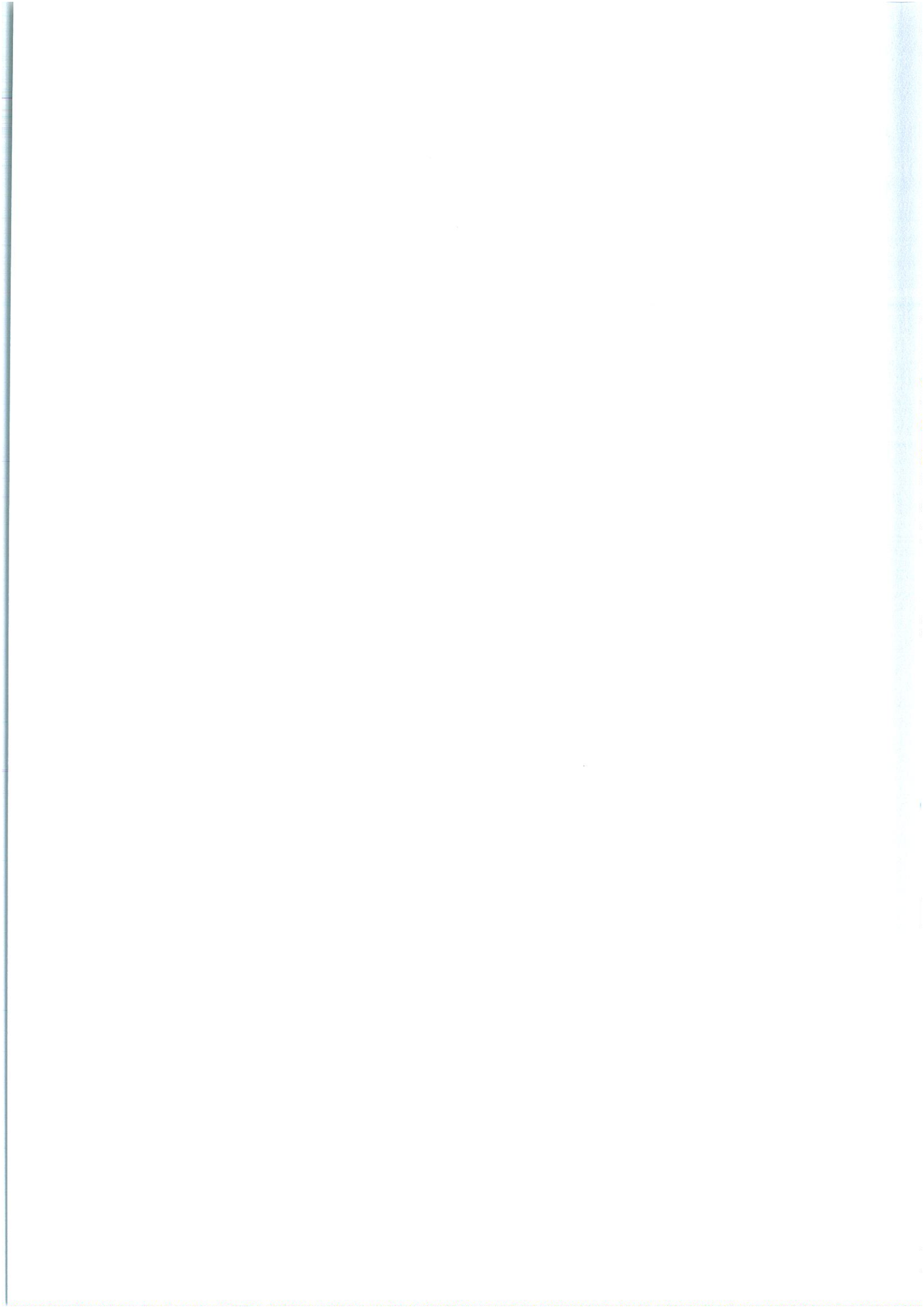
P.J. : Fiches du site ENS et des 2 sites GENS
Plans des 2 circuits de randonnée



LES FORETS DU SUD DE L'OISE



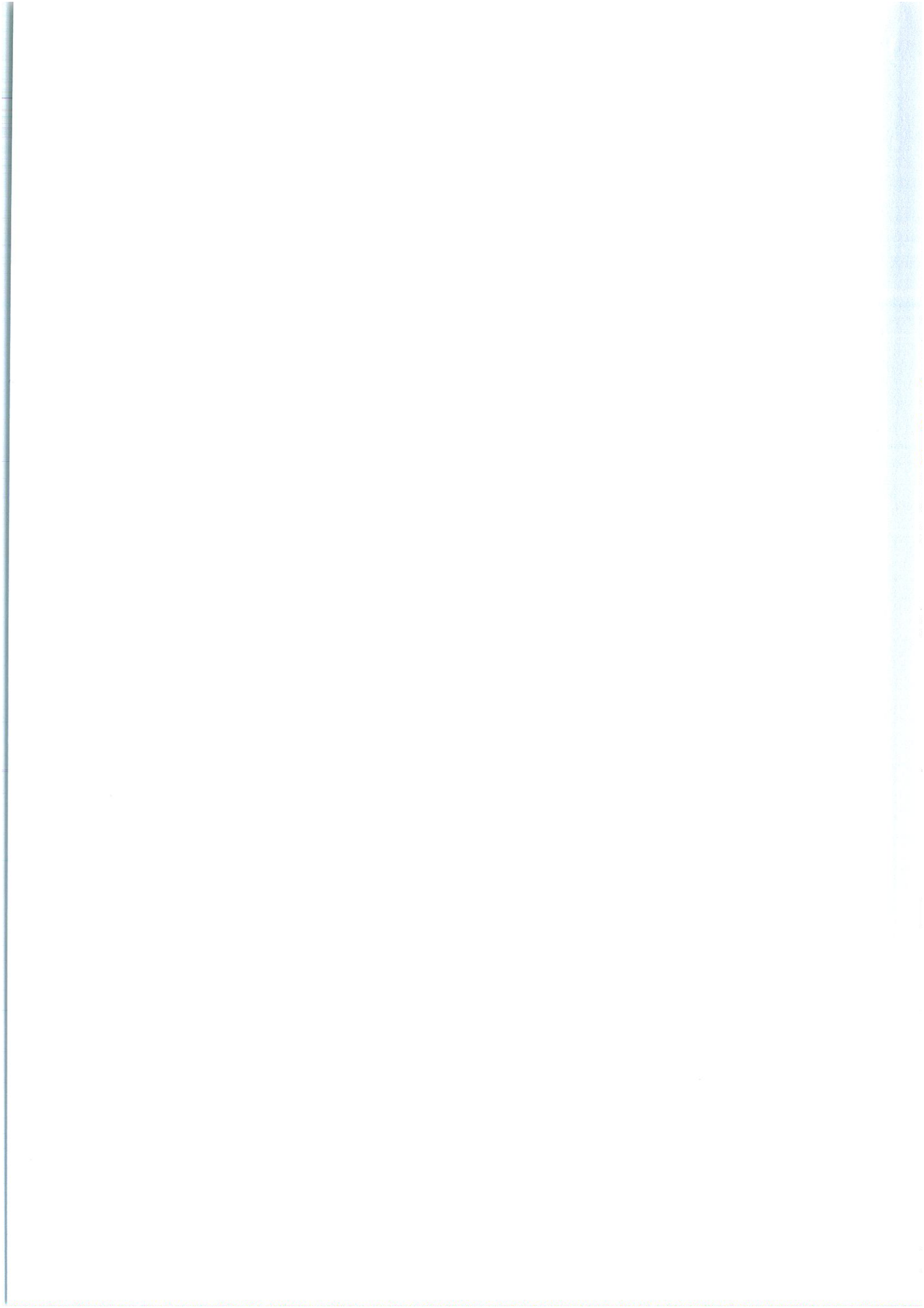
Les forêts du Sud de l'Oise qui entourent le Valois rappellent ce qu'était le terroir français : "plaines cultivées cernées de marches boisées". De somptueux châteaux, jalonnent vos itinéraires, des kilomètres à l'infini dans les forêts royales.

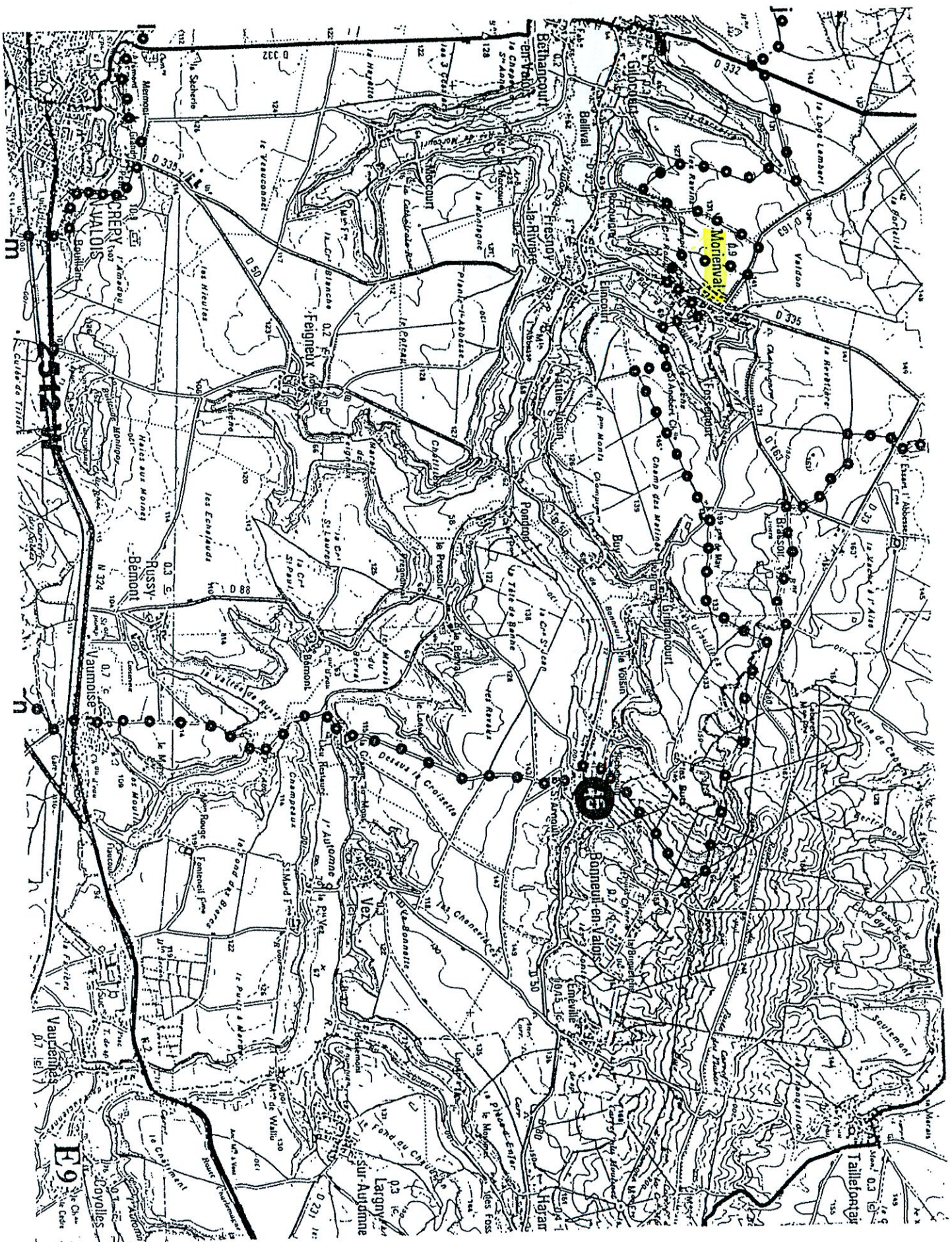


Communes du circuit des forêts du sud de l'Oise

Communes	Cartes
<u>Crépy en Valois</u> 44	2512W
Gillocourt	2512W
Levignen	2512W
<u>Morienvall</u>	2512W
Vaumoise	2512W

Communes	Cartes
<u>Oiry-la-Ville</u> 25	2313E
Choisy-au-Bac	2411E
Clairoix	2411E
Boissy Fresnoy	2412E
Glaignes	2412E
Montepilloy	2412E
Montlognon	2412E
Néry	2412E
Orrouy	2412E
Raray	2412E
Rully	2412E
<u>Saintines</u> 37	2412E
<u>St Sauveur</u> 38	2412E
<u>St Vaast de Longmont</u>	2412E
Sery Magneval	2412W
Apremont	2412W
Aumont	2412W
Borest	2412W
Courteuil	2412W
Pontarmé	2412W
Thiers sur Thève 35	2412W
Vineuil Saint Firmin	2412W
<u>Verneuil en Halatte</u> 33 34	2412W
<u>Autrèches</u> 43	2511E
<u>Moulin sous Touvent</u> 42	2511E
Nampcel	2511E
St Pierre les Bitry	2511E
Autheuil en Valois	2512W
<u>Bonneuil en Valois</u> 45	2512W
Boursonne	2512W







Chemin proposé sur la communauté de communes du Pays du Valois

Circuit : Les clochers en Vallée de l'Automne

FRESNOY-LA -RIVIERE :

Rue de Coucy
Chemin dit des Bourgons
Chemin rural de Morienvall à Pontdron
Chemin sans nom reliant le chemin rural de Morienvall à Pontdron et le chemin de Vattier-Voisin aux Carrières
Chemin de Vattier-Voisin aux Carrières
Chemin rural de Vattier à Pontdron
Rue de Pierrefonds
Ruelle sans nom reliant la rue de Pierrefonds à la rue de l'église
Rue de l'église
Rue de l'Automne (Chemin départemental n°32 de GILOCOURT à VILLERS-COTTERÊTS)
Rue de Moulin (Chemin départemental n°50 de CRÉPY-EN-VALOIS à HARAMONT)
Rue de BRESLES
Chemin rural dit du Fond de BRESLES
Voie communale n°6 de CRÉPY-EN-VALOIS à VATTIER-VOISIN
Rue Valette
Rue des Carrières
Voie communale du champ de Pie
Chemin rural de VATTIER à FRESNOY
Rue Laumeni
Rue de la Pierre Bavoir

Variante :

Vole vicinale de FRESNOY à MORIENVAL

Délibération du conseil municipal en date du 14 octobre 2005

MORIENVAL :

Chemin rural n°5 de ROCQUIGNY à CRÉPY-EN-VALOIS
Rue Saint Clément
Rue de Pierrefonds
Chemin rural n°8 dit de la rue des Champs
Sente de la Croix Rouge
Chemin rural n°21 dite Sente de Vasselin
Chemin le long du rû Coulant (emplacement réservé)
Rue de l'Abreuvoir
Rue des Trois Couronnes
Chemin rural n°2 de Fossemont à MORIENVAL et à SAINT-CLÉMENT
Chemin rural n°27 dit des Ecanges
Chemin rural dit de la Montagne de la chapelle
Chemin rural dit de Saint-Annober
Chemin rural de FRESNOY-LA-RIVIÈRE à RETHEUIL
Chemin rural de Morienvall à PONDROU

Variante :

Chemin vicinal n°12 dit de la Chapelle Saint-Annober
Chemin vicinal n°8 de FRESNOY à MORIENVAL

Délibération du conseil municipal en date du 17 octobre 2005





Copyright © IGN 2005
 Document imprimé avec Géorando
 23/07/2007 15:21:29







VMU59

Haute Vallée de l'Automne



ID

Surface : 1616**Altitude :** 58 - 123 m**Entité paysagère :**

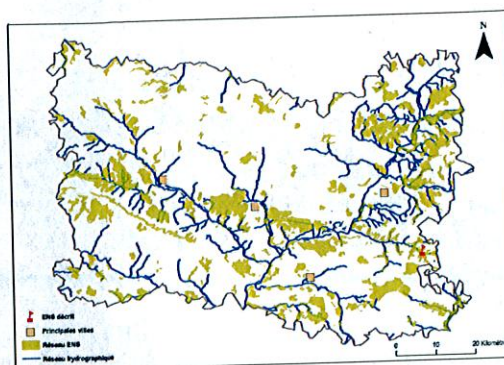
SOISSONNAIS, VALOIS MULTIEN.

Canton(s) concerné(s) :

CREPY-EN-VALOIS.

Commune(s) concernée(s) :

BONNEUIL-EN-VALOIS, EMEVILLE, FEIGNEUX, FRESNOY-LA-RIVIERE, MORIENVAL, RUSSY-BEMONT, VAUCIENNES, VAUMOISE, VEZ.



Inscription à l'inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZSC : FR2200566, Site Inscrit Oise 29, ZICO PE 04, ZNIEFF I n°220013838, ZNIEFF II n°220420015.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

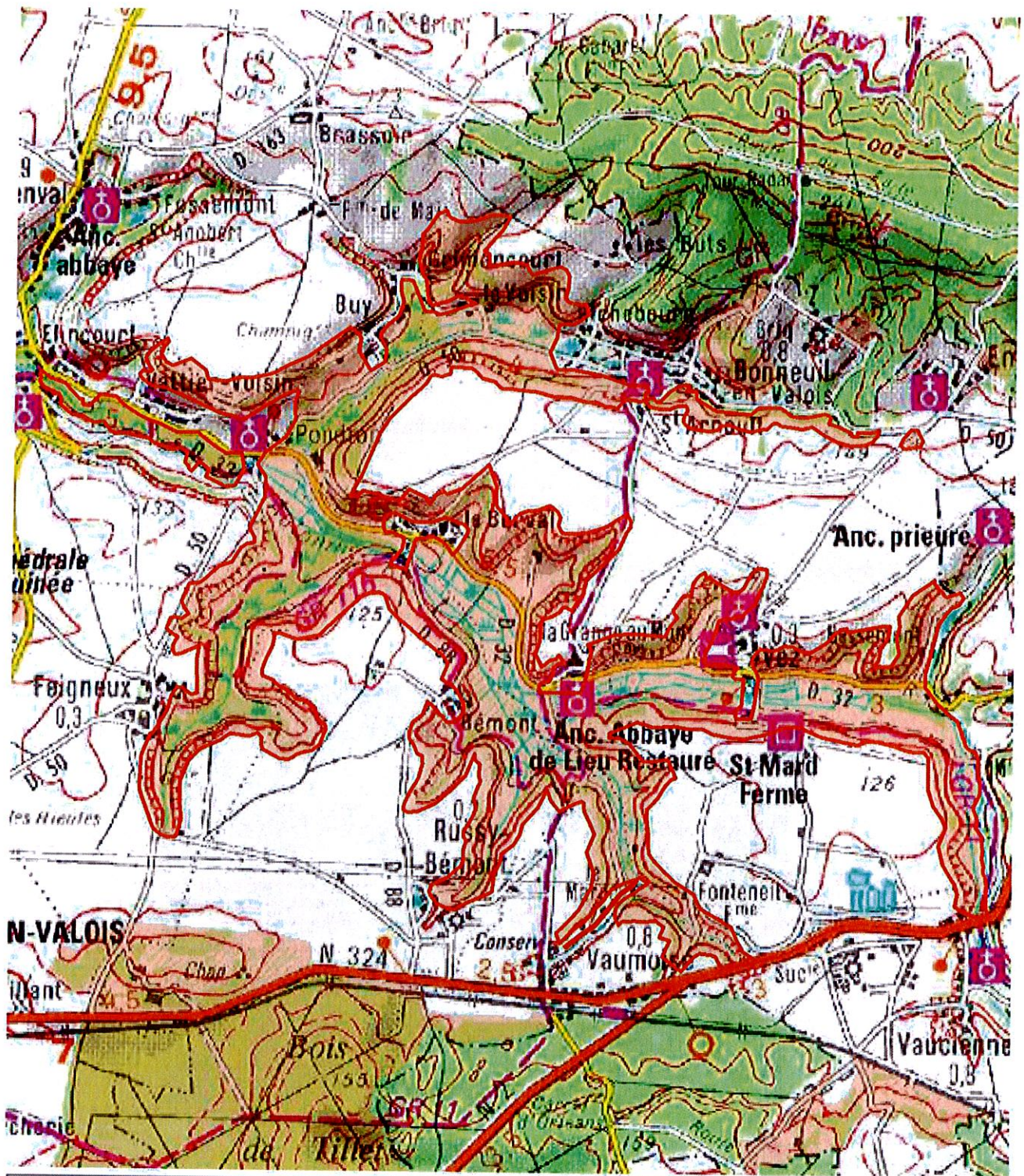
Vocation proposée

Gestion des milieux ouverts.
Valorisation du patrimoine naturel.



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

La vallée de l'Automne, orientée est-ouest, est une des plus exceptionnelles vallées de l'Oise. C'est une véritable mosaïque de milieux qui génère une forte diversité écologique, par la diversité des expositions, des affleurements et des dénivelés.



 Délimitation de l'ENS

0 550 1 100 m



Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieux naturels dominants

les forêts thermophiles, les lisières et les pelouses calcicoles ; les anciennes carrières souterraines ; les vastes surfaces boisées

Espèces végétales remarquables

le Fumana couché (*Fumana procumbens**), sur les pelouses calcaires rases ; le Cynoglosse d'Allemagne (*Cynoglossum germanicum**) ; la Laiche humble (*Carex humilis*) ; la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum**) ; la Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*) ; la Pulsatille vulgaire (*Pulsatilla vulgaris*) ; la Globulaire ponctuée (*Globularia bisnagarica*) ; le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), sur les lisières thermocalcicoles ; l'Ophrys araignée (*Ophrys sphegodes**) ; le Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum**) ; le Potamo coloré (*potamogeton coloratus**), l'Orme lisse (*Ulmus laevis**) ; la Sésélie annuelle (*Seseli annuum*)

Espèces animales remarquables

la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) ; le Pic noir (*Dryocopus martius*), dans les grandes hêtraies ; le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) ; le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), sur l'Automne ; le Pic mar (*Dendrocopos medius*) ; la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), le Lézard vert (*Lacerta viridis*) ; le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) ; le Lézard des souches (*Lacerta agilis*) ; la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*) ; le Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteini*), le Vespertilion de Natterer (*Myotis nattereri*), le Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le Grand Murin (*Myotis myotis*), le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) ; la Petite Violette (*Clossiana dia*) ; le Nacré de la Reine des prés (*Brenthis ino*) ; le Thécia de l'Orme (*Satyrion w-album*) et le Sphinx de l'Epilobe (*Proserpinus proserpina**)

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Les milieux sont bien connectés entre eux. Seules les pelouses, en voie de fermeture, semblent isolées.

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Site en contexte agricole et fortement anthropisé.

Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation moyen. Les coteaux constituent les habitats les mieux préservés, à l'exception des pelouses calcicoles gagnées par la recolonisation forestière. Le fond de vallée est banalisé écologiquement et fragilisé par l'anthropisation importante. Le site est toutefois fonctionnel et lié à de nombreux milieux similaires tout au long de la vallée de l'Automne jusqu'au débouché avec l'Oise.

DESCRIPTION PAYSAGERE

Ce site comprend une vallée dans son ensemble à savoir coteau et fond de vallée. La diversité paysagère est donc de mise avec :

- des coteaux avec boisements de pentes (pentes abruptes), prairies voire même champs cultivés lorsque la pente est mécanisable, pelouses calcaires
- des fonds de vallée mêlant peupleraies, friches accélérées, champs cultivés et accueillant l'essentiel de l'urbanisation. Le cours d'eau est rarement perceptible étant donné la fermeture du fond de vallée. L'accès visuel se fait essentiellement au niveau des villages et lorsque les axes de communication le traversent. Il est généralement dédoublé avec notamment les boires des moulins (moulin de Vez). Le fond de vallée est très peu accessible, il est emprunté par deux axes routiers (RD32 et RD50) ces derniers sont appuyés sur un coteau. La fermeture du fond de vallée ne permet pas d'avoir de vue intéressante. Hormis ces axes de communication, le fond de vallée est rare d'accès (quelques chemins privés souvent très encombrés). Seul le GR118 permet d'aborder la vallée de l'Automne. En revanche, dès que l'observateur aborde les coteaux, son champ visuel se détend peu à peu pour localement avoir des panoramas très intéressants sur la vallée et ses émergences boisées. En rebord de plateau, quelques points de vue se dégagent et permettent non seulement de voir la vallée en plongée mais aussi d'apercevoir le plateau agricole opposé. A noter encore, le chapelet d'éléments de patrimoine en fond de vallée.



DESCRIPTION SOCIALE

Facilement accessible par sentiers et routes traversant le site.

Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Agriculture (pâturages, champs), foresterie (peupleraies) et loisirs (promenade, chasse, pêche)

Principales activités aux alentours

Agriculture, foresterie et loisirs

Fréquentation

Forte (site abritant de nombreux villages en périphérie) ; les usages sont nombreux et parfois impactants (foresterie). Les secteurs abritant potentiellement des populations de Sphinx de l'Epilobe (*Proserpinus proserpina*) doivent être évités.

Réglementations diverses

Quelques restrictions d'accès et pêche interdite par endroits

Foncier

Propriétaire des sites gérés par le CSNP : Communes de Feigneux et de Fresnoy-la-Rivière

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

>> Deux sites gérés par le CSNP (pour des raisons de lisibilité, seules les actions menées en 2006 et 2007 sont détaillées) :

1. Le Coteau du Châtel à Feigneux (Code site : S60016) / Site 1ère génération avec 1er conventionnement en 1999 (env. 3 ha) / Réalisation du plan de gestion en 1999 / Propriétaire : Commune

Convention territoriale de la vallée de l'Automne regroupant 3 sites dont les sites de Fresnoy-la-Rivière

Révision du plan de gestion en 2004 (financée à 75 % par le Conseil Général)

Actions menées en 2006 : Débroussaillage et contrôle des rejets + Bornage partiel

Actions menées en 2007 : Bûcheronnage, débroussaillage et fauche

2. Le Marais et les Petits Monts à Fresnoy-la-Rivière (Code site : S60035) / Contractualisation du site (signature d'un bail emphytéotique en 2003 sur 7,2 ha) / Propriétaire : Commune

Convention territoriale de la vallée de l'Automne regroupant 3 sites dont les sites de Fresnoy-la-Rivière

Projet de préservation et de mise en valeur d'un larris et d'une zone humide

Réalisation du plan de gestion en 2005.

Actions menées en 2006 : Bornage ; bûcheronnage ; débroussaillage des fourrés ; suivi scientifique.

Actions menées en 2007 : Débroussaillage, étrépage et coupe de rejets du boisement N2000 attenant aux larris ; Débroussaillage du marais Malton, mise en place du pâturage et fauche de l'Aster, débardage de grumes de peupliers

>> Forêt privée : 3 Plans Simples de Gestion mis en place, couvrant 35% de la superficie.

Dégradation et menaces

Plantations de peupleraies, anthropisation du site, surfréquentation des grottes

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

- Fermeture des grottes, gestion des pelouses, maîtrise des plantations, préservation du bel étang privé
- Gestion écologique à confier au CSNP si acquisition en propre
- Soutien financier pour gestion écologique du site, 1 site géré par le CSNP, soutien des actions de la CLEA
- Suivi écologique par le CSNP
- PDIPR/Aménagements / Animations scolaires
- Action concertée sur les pelouses en coteau le long de la vallée
- Réalisation d'inventaires sur entassements par procédure d'appel d'offre

Etat d'avancement

Maître d'ouvrage choisi



GENS11

Pelouses de la Vallée de l'Automne



ID

Surface : 3159

Altitude :

Entité paysagère :

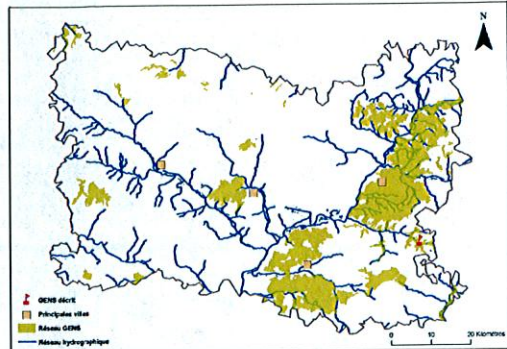
SOISSONNAIS, VALLEE DE L'OISE, VALOIS MULTIEN.

Canton(s) concerné(s) :

Crépy-En-Valois, Pont-Sainte-Maxence, Vieux-Moulin.

Commune(s) concernée(s) :

AUGER-SAINT-VINCENT, BETHISY-SAINT-MARTIN, BETHISY-SAINT-PIERRE, BONNEUIL-EN-VALOIS, DUVY, EMEVILLE, FEIGNEUX, FRESNOY-LA-RIVIERE, GILOCOURT, GLAIGNES, MORIENVAL, NERY, ORROUY, ROCQUEMONT,



Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS, Natura 2000 - ZSC, ZICO, ZNIEFF I, ZNIEFF II.

Valeur patrimoniale

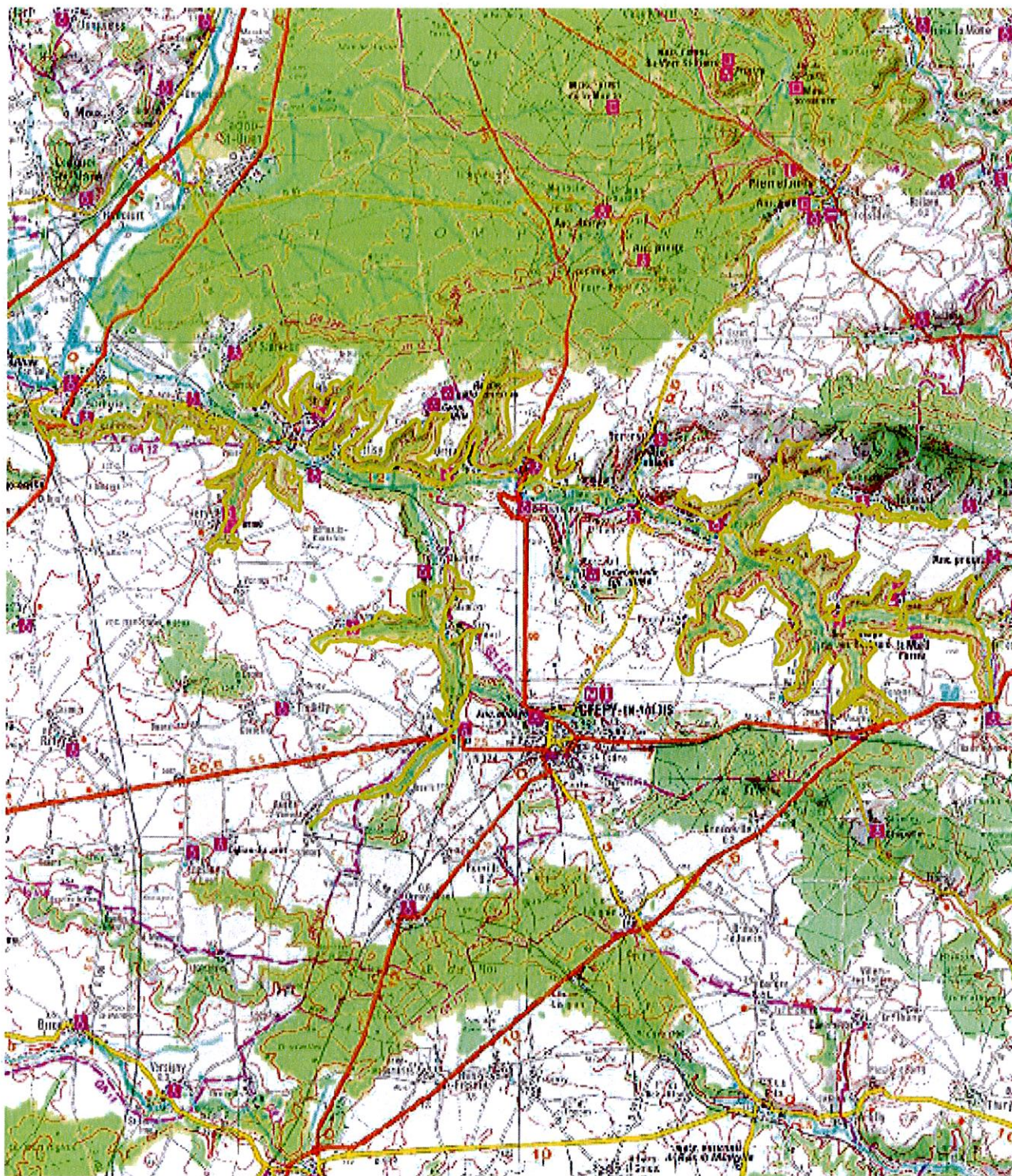
- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée



Présentation du Grand Ensemble Naturel Sensible (GENS)

Le site reprend en grande partie le périmètre de la Znieff de type II "Vallée de l'Automne", du fond de vallée jusqu'aux coteaux les plus élevés. L'Automne est un affluent rive gauche de l'Oise et débouche sur celle-ci au niveau de Verberie. Elle est alimentée par de nombreux petits ru qui viennent la grossir de sa source à son embouchure. C'est une vallée particulièrement encaissée avec de nombreuses digitations suivant globalement une orientation nord-ouest/sud-est. Les différences d'affleurements et d'exposition génèrent une diversité importante de milieux patrimoniaux, dont de nombreux milieux au caractère thermocalcicole marqué.



 Délimitation du GENS

0 2 450 4 900 m



Description et intérêt du Grand Ensemble Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

Habitats de la Directive Habitats : Hêtraies du Asperulo-Fagetum ; Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)(*sites d'orchidées remarquables)* ; Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion* ; Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) ; Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli ; Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires ; Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin ; Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)* ; Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi* ; Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition ; Tourbières basses alcalines.

Espèces végétales remarquables

Espèces animales remarquables

Espèces de la Directive Habitats :

>> Invertébrés : Ecaille chinée (Callimorpha quadripunctaria)* ; Lucane cerf-volant (Lucanus cervus)

>> Mammifères : Grand Murin (Myotis myotis) - Résidente. Hivernage ; Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrum-equinum) - Résidente. Hivernage ; Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros) - Résidente. Hivernage ; Vespertilion à oreilles échancrées (Myotis emarginatus) - Résidente. Hivernage ; Vespertilion de Bechstein (Myotis bechsteini) - Résidente. Hivernage

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE



Réalisation Biotope

Usage et gestion du Grand Ensemble Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Site CSNP : Le coteau de Baybelle à Roquemont/Site Natura 2000/Propriétaire : M. DE BERTIER/Site : Iarris et Le Marais et les Petits Monts à Fresnoy-la-Rivière/Nouveau site proposé en 2005. Compris dans le périmètre du site NATURA 2000 de la Vallée de l'A

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

Etat d'avancement

Maître d'ouvrage choisi



GENS10

Massif forestier de Compiègne, Laigue, Ourscamp



ID

Surface : 27796

Altitude : 30 - 151 m

Entité paysagère :

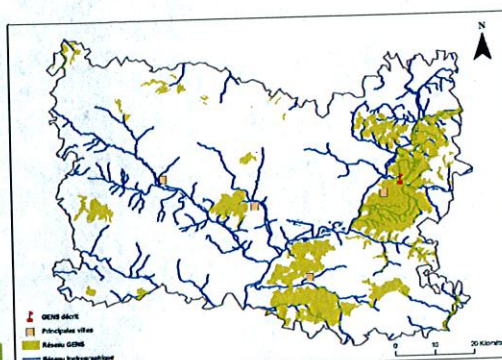
NOYONNAIS, SOISSONNAIS, VALOIS MULTIEN.

Canton(s) concerné(s) :

Attichy, Bienville, Compiègne, Crépy-En-Valois, Estrees-Saint-Denis, Jaux, Noyon, P

Commune(s) concernée(s) :

ARMANCOURT, BAILLY, BERNEUIL-SUR-AISNE, BETHISY-SAINT-MARTIN, BETHISY-SAINT-PIERRE, CAISNES, CARLEPONT, CHIRY-OURSCAMP, CHOISY-AU-BAC, CLAIROIX, COMPIEGNE, CUISE-LA-MOTTE, CUTS, GILOCOURT,



Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS, Natura 2000 - ZSC, ZICO, ZNIEFF I, ZNIEFF II.

Valeur patrimoniale

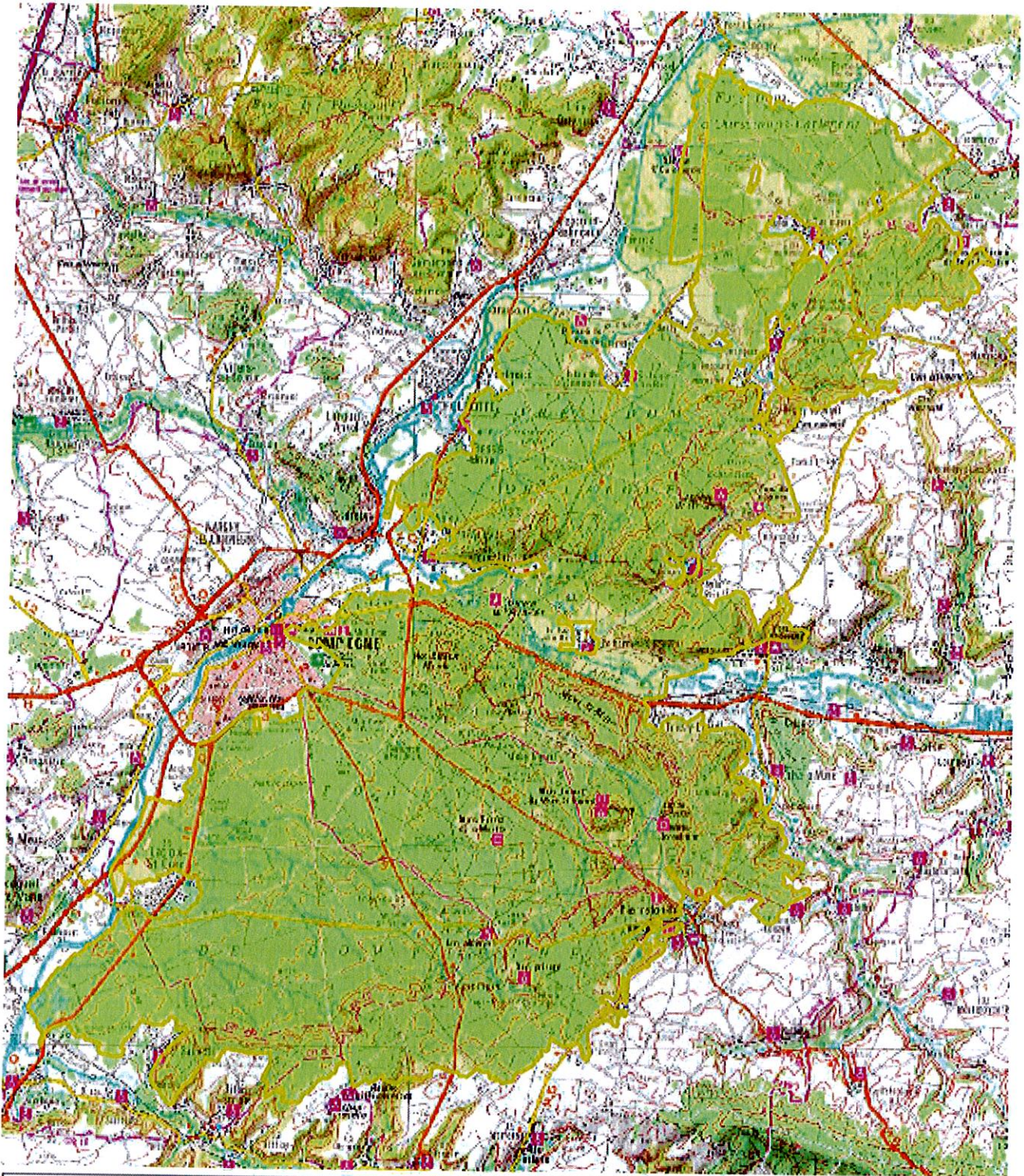
- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée



Présentation du Grand Ensemble Naturel Sensible (GENS)

Le site est sans nul doute le plus vaste ensemble forestier de l'Oise. Il s'étend sur près de 30 000 ha en rive gauche de l'Oise, depuis les coteaux surplombant la vallée de l'Automne jusqu'au nord-est de Compiègne. L'essentiel du site est concerné par des boisements et notamment des chênaies-charmaies-hêtraies. Le site est caractérisé par de nombreux points d'appel remarquables et patrimoniaux, tant écologiques que paysagers et sociaux. Le site abrite notamment la clairière de l'Armistice, ou fut signé l'Armistice de la première guerre mondiale et l'allée des Beaux-monts, véritable trouée dans le massif de Compiègne décidée par Napoléon Ier.



 Délimitation du GENS

0 2 760 5 520 m



Description et intérêt du Grand Ensemble Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

la hêtraie neutrophile continentale du Galio odorati-Fagetum sylvaticae ; la hêtraie neutrophile subatlantique/précontinentale du Hyacinthoido non scriptae-Fagetum sylvaticae ; la chênaie-charmaie acidocline du Lonicero periclymeni-Quercetum petraeae (type subatlantique méridional) ; la chênaie-hêtraie du Fago sylvaticae-Quercetum petraeae (type subatlantique méridional) ; les hêtraies-chênaies acidophiles hydromorphes du Quercu roboris-Betuletum pubescentis ; la hêtraie calcicole de l'Hordelymo europaei-Fagetum sylvaticae (type subatlantique méridional) ; la hêtraie thermocalcicole submontagnarde du Cephalanthero-Fagion sylvaticae ; la frênaie à Laïche espacée du Carici remotae-Fraxinetum excelsioris ; les ormaies-frênaies à Orme lisse, sur banquettes inondables (Ulmo laevis-Fraxinetum excelsioris) ; les frênaies-acéraies fraîches, sur ravins froids du Lunario redivivae-Acerion pseudoplatani ; les groupements herbacés humides nitrophiles de l'Aegopodion podagariae et de l'Alliarion petiolatae ; les pelouses sur sables du Violon caninae à Dianthus deltoïdes.

Espèces végétales remarquables

le Géranium sanguin (Geranium sanguineum*), l'Armérie faux-platain (Armeria arenaria*) ; la rare Gentiane croixette (Gentiana cruciata*) ; la Laïche de Reichenbach (Carex reichenbachii*) ; la Pyrole à feuilles rondes (Pyrola rotundifolia var. rotundifolia*) ; le Cynoglosse d'Allemagne (Cynoglossum germanicum*) ; la Prêle d'hiver (Equisetum hyemale*) ; l'Orme lisse (Ulmus laevis*) ; la Nivéole de printemps (Leucojum vernum*) ; la Véronique en écus (Veronica scutellata*) , le Potamogeton coloré (Potamogeton coloratus*) ; le Dicranum vert (Dicranum viride)...

Espèces animales remarquables

Espèces inscrites aux Directives de Natura 2000

>> Invertébrés : Barbot (Osmoderma eremita*) ; Cuivré des marais (Lycaena dispar) ; Damier de la Succise (Euphydryas aurinia) ; Ecaïlle chinée (Callimorpha quadripunctaria)* ; Grand capricorne (Cerambyx cerdo) ; Lucane cerf-volant (Lucanus cervus) ; Taupin violacé (Limoniscus violaceus) ; Sphinx de l'Epilobe (Proserpinus proserpina*)

>> Mammifères : Grand Murin (Myotis myotis) - Reproduction ; Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros) - Reproduction ; Vespertilion de Bechstein (Myotis bechsteini) ; Vespertilion de Natterer (Myotis nattereri) ; Vespertilion à oreilles échancrées (Myotis emarginatus)

>> Oiseaux : Alouette lulu (Lullula arborea) - Hivernage ; Autour des palombes (Accipiter gentilis) - Reproduction ; Balbuzard pêcheur (Pandion haliaetus) - Etape migratoire ; Bondeurée apivore (Pernis apivorus) - Reproduction ; Busard cendré (Circus pygargus) - Etape migratoire ; Busard Saint-Martin (Circus cyaneus) - Reproduction ; Circaète Jean-le-blanc (Circaetus gallicus) ; Engoulevent d'Europe (Caprimulgus europaeus) - Reproduction ; Epervier d'Europe (Accipiter nisus) - Reproduction ; Faucon émerillon (Falco columbarius) - Etape migratoire ; Faucon pèlerin (Falco peregrinus) - Etape migratoire ; Gorgebleue à miroir (Luscinia svecica) - Reproduction ; Martin-pêcheur d'Europe (Alcedo atthis) - Reproduction ; Milan noir (Milvus migrans) - Etape migratoire ; Milan royal (Milvus milvus) - Etape migratoire ; Pic mar (Dendrocopos medius) - Résidente ; Pic noir (Dryocopus martius) - Résidente ; Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio) - Reproduction ; Sterne pierregarin (Sterna

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Les milieux sont particulièrement bien connectés entre eux et le site est très homogène. Les corridors biologiques sont nombreux et fonctionnels permettant de bonnes connexions.

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Le site est très vaste et autonome écologiquement. Ses connexions avec les vallées de l'Oise et de l'Automne sont particulièrement bonnes. Le site diffuse des digitations boisées vers les massifs environnants, ce qui permet des échanges.

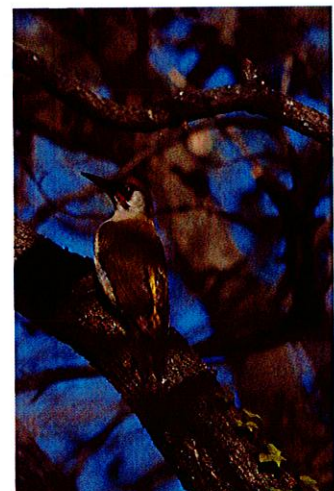
Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation bon. Le cortège spécifique associé est de toute évidence présent et peu perturbé. Quelques dégradations et ruptures émaillent le site mais concernent de petites surfaces. La futaie régulière domine le site mais tous les régimes sylvic

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE

Facilement accessible et praticable par de nombreux chemins, sentes et layons.



Usage et gestion du Grand Ensemble Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Foresterie (résineux) et loisirs (étangs de pêche) et quelques parcelles agricoles (pâturages)

Principales activités aux alentours

Agriculture, foresterie

Fréquentation

Le site est un point d'appel touristique important, et notamment le site des Beaux-Monts ainsi que la Clairière de l'Armistice.

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Foresterie parfois dégradante (coupes à blanc, plantation de résineux...)

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi